

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 septembre 2020 à 20 h 30

Convocation du 1 septembre 2020

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Raphaëlle DUCHESNE, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Christophe POMMIER, Sébastien PIERRE,

Était absente non excusée : Sophie GIRARD

Secrétaire de séance : Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

Elections du secrétaire de séance

- Présentation des offres pour le marché à procédure adaptée de la MAM et de la place du Mail et autoriser Mme la maire à signer les propositions retenues
- Validation du devis de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un trottoir et de l'éclairage public sur la route départementale n°139 pour la déserte d'un Intermarché
- Délibération projet de territoires engagés pour la nature (TEN)
- Délibération Fond Territorial de Relance pour les travaux de la place du Mail
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Titularisation d'un agent
- Heures complémentaires pour les agents à temps non complet
- Autorisation d'un sous-traitant pour les passages piétons
- Nomination de deux représentants au SM SEAU
- Etude encadrée
- Annulations de délibérations
- Questions diverses

Claudine BIZOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

La Maire présente le compte rendu du 10 juillet 2020, aucune remarque particulière.

Vote : 18 pour

La Maire présente le compte rendu du 23 juillet 2020, aucune remarque particulière.

Vote : 18 pour

Le registre circule pour les signatures.

❖ **Présentation des offres pour le marché à procédure adaptée de la MAM et de la place du Mail et autoriser Mme la maire à signer les propositions retenues**

Laurent COCHONNEAU rappelle aux élus qu'une réunion s'est déroulée le vendredi 4 septembre 2020 en mairie entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les architectes afin de présenter les offres reçues pour le MAPA de la MAM et de la place du mail.

Les offres sont fort disparates en conséquence le maître d'œuvre va rappeler les entreprises et leur demander des explications et essayer de négocier avec certaines. Le lot 7 n'est pas alloté.

En conséquence, il n'y aura pas de présentation des offres ce soir.
Un conseil extraordinaire aura lieu dès que l'analyse définitive sera prête.
Vote pour 18

Les élus posent des questions sur la réalisation d'un MAPA, l'estimation des prix par les architectes et le choix final par le conseil municipal.

❖ **Délibération projet de territoires engagés pour la nature (TEN)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le dispositif national « **Territoires engagés pour la nature** » et le **Contrat Nature 2050 portés par la Région Pays de la Loire** ont pour objectifs : d'identifier, valoriser et diffuser à la fois les projets et les bonnes pratiques des collectivités et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de la nature.

Ces dispositifs font partie intégrante de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2018-2023 des Pays de la Loire** et mobilisent les collectivités volontaires dans des projets transversaux de territoire en faveur de la biodiversité.

Le Pays du Mans, territoire représentant 300 000 habitants, acteur local de la trame verte et bleue notamment avec le portage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), s'est proposé, par le biais de sa candidature au dispositif régional « Territoires Engagés pour la Nature », d'être chef de file pour ses 68 communes et cinq collectivités membres (Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé Belinois et Sud-Est du Pays Manceau) et ses partenaires locaux. La candidature du Pays du Mans, comprenant notamment des actions portées par la commune de Saint-Gervais-en-Belin, a été retenue par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité. **Un Contrat Nature 2050 sera donc conclu entre la Région Pays de la Loire et le Pays du Mans**, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions (49 actions pour un investissement global estimé à 1 251 033 € HT) prévu sur 3 ans (2021 à 2023). Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. A charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité concernant la commune de Saint-Gervais-en-Belin, sont les suivantes :

- Création de nichoirs à oiseaux, pour abeilles, pour chrysope et abris à chauves-souris (2021). Montant HT estimé : 2 500 €
- Organisation d'un rallye nature en partenariat avec les associations et les producteurs locaux, création de supports et de guides (2022). Montant HT estimé : 5 000 €
- Réalisation d'un projet éducatif sur la faune et la flore du village en lien avec les écoles et enseignants (2022). Montant HT estimé : 2 000 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- **De VALIDER** les actions « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) portées par la commune de Saint-Gervais-en-Belin inscrites au programme d'actions de la candidature Pays du Mans ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire (ou son représentant) à déposer une demande de subvention auprès du Pays du Mans au titre du contrat nature 2050 avec la Région Pays de la Loire ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire (ou son représentant) à signer tout document relatif à la bonne exécution des actions de la commune inscrites à la candidature TEN et au Contrat Nature 2050 du Pays du Mans avec la Région Pays de la Loire ;
- **De SOLLICITER** toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés.

Le conseil décide à l'unanimité de valider cette proposition de Mme la Maire.

Vote pour 18

❖ **Délibération Fond Territorial de Relance pour les travaux de la place du Mail**

Laurent COCHONNEAU explique aux membres du conseil que suite à la crise sanitaire dû à l'épidémie de COVID 19, le conseil départemental de la Sarthe met en place le plan de relance territoriale 2020-2022. La commune a jusqu'au 31 décembre 2020 pour présenter un projet. Le montant de l'aide est pour notre commune de 18 € par habitant nous pourrions bénéficier de 38 160 €. (2120 habitants au 1^{er} janvier 2020).

Mathilde PLU, Maire, propose aux membres du Conseil municipal de solliciter le plan de relance territoriale 2020-2022 pour le réaménagement de la place du Mail. Ce projet entre dans les critères du Conseil Départemental qui souhaite améliorer l'attractivité du territoire avec des infrastructures accompagnant des aménagements de l'espace public et la revitalisation des centres bourgs. Le projet de réhabilitation de la place du Mail étant au cœur du bourg et des commerces correspond entièrement aux volontés du département.

Mme La maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention et de signer la convention de relance territoires-Département 2020/2022.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

❖ **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

❖ **Titularisation d'un agent**

❖ **Heures complémentaires pour les agents à temps non complet**

❖ **Autorisation d'un sous-traitant pour les passages piétons**

Laurent COCHONNEAU informe les membres du conseil municipal que lors des travaux engagés avec l'entreprise HRC un sous-traitant est intervenu pour les marquages au sol, sans que la commune en soit informée.

De ce fait il faut autoriser Mme la Maire à signer le DC4 autorisant l'entreprise ESVIA a réalisé le marquage vertical et horizontal.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal autorisent à l'unanimité Mme La Maire a signé ce DC4 présenté par HRC.

Vote pour 18

❖ **Nomination de deux représentants au SM SEAU**

Suite à la nomination de Jean-Yves BOURGE comme représentant de la CDC OBB au SM SEAU il faut nommer un nouveau titulaire.

Christian BARBEAU se propose et Gautier MICHELIN reste suppléant.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ces nominations.

Vote pour 18

❖ Etude encadrée

Christophe LALOU demande à garder le même tarif pour l'année 2020-2021 que celui de l'année scolaire 2019-2020 soit 1.80 € la séance.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité que le tarif de l'étude surveillée reste inchangé.

Vote pour 18

❖ Annulations de délibérations

Mme la Maire propose d'annuler les délibération 2020-06-01, 2020-06-02 et 2020-06-04 suite à une erreur matérielle.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

❖ Questions diverses

Effacement des réseaux route du Mans demande de subvention

Laurent COCHONNEAU présente l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité

L'adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux présente au Conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par Enedis, à **80 000 €**.
- Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit **24 000 €**.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Madame le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **35 000 €**.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit **35 000 €** sur réseau de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en novembre 2020.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit **4 800 €** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

● accepte de participer à **30 %** du coût des travaux pour l'électricité et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,

● s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

● autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

● Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Vote pour 18

Commission communale des impôts directs

Mme la Maire présente la liste des possible représentants à la CCID, elle a été établie en lien avec le secrétariat :

	Civilité	Noms	Prénoms	Date de naissance	Adresse	Imposition directes locales
1	M	BARBEAU	Christian	14/10/1953	146 C Route de Fromenteau	
2	M	LANGLAIS	Guy	04/07/1947	43 rue du Maine	
3	M	CHESNIER	Joël	09/11/1956	120 Route des augeraies	
4	M	PACE	Jean-Claude	03/09/1946	3 Route des Bois	
5	Mme	DEBAULIEU	Françoise	15/12/1949	284 Route du Lude	
6	M	BOURGE	Jean-Yves	12/09/1953	34 Rue du Maine	
7	M	POMMIER	Christophe	10/07/1977	147 Route des augeraies	
8	M	LE ROUX	Didier		36 résidence des Ormeaux	
9	M	GUILLOIN	Denis	31/01/1963	11 rue de Normandie	
10	M	BOURGE	Alexandre	22/01/1984	102 route du Plessis	
11	Mme	REVEL	Marie-Line	13/07/1957	Place du mail	
12	M	DEROUINEAU	Michel	10/11/1955	Résidence des Noyers	
13	Mme	CLAUDE	Patricia	05/03/1967	127 route des Augeraies	
14	M	LE BRAS	Julien	24/08/1985	131 route de Fromenteau	
15	M	CHAUVIÈRE	Jérôme	13/05/1981	Chemin de la Pintière	
16	Mme	SCHOEFS	Sandrine	22/07/1975	Route de Fromenteau	
17	Mme	PIROLLEY	Stéphanie		13 rue du Maine	
18	M	COME	Alexis	27/07/1985	30 rue des Marronniers	
19	Mme	COUTABLE	Laura	06/01/1987	30 route de Brebon	
20	Mme	GIRARD	Sophie	26/10/1987	67 route de la Claverie	
21	M	DIAZ	André	30/12/1961	62 route du Plessis	
22	M	DUVAL	Jean-Pierre	29/11/1950	Route du plessis	
23	Mme	LOPEZ	Delphine	03/06/1976	8 route du Petit Rouperoux	
24	M	GUILLIÈRE	Mickaël	11/10/1972	11 rue des Marronniers	
25	M	MESTRE	Sébastien	18/04/1985	153 route de Fromenteau	
26	M	MOULEVRIER	Franck	25/12/1963	7 rue de Picardie	
27	M	GALASSO	Jacky	23/07/1952	90 route des Haies	
28	M	GAUQUELIN	Roland	24/12/1971	11 résidence d'Espagne	
29	M	AIGUILLON	Christian	05/10/1966	35 route du Plessis	
30	Mme	DIHE	Laurence	17/12/1969	19 route de Brebon	
31	Mme	GARNIER	Annie	08/11/1952	28 résidence des Ormeaux	

32	M	LEFEUVRE	Arnaud	09/07/1982	148 F route de Fromenteau	
33	Mme	CHEVALLIER	Annick	13/08/1949	62 route de la Noirie	
34	Mme	MAZE	Anne-Sophie	13/03/1987	33 bis route du petit Ruperoux	

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

Présentation de devis

Christophe LALOU présente deux devis pour la maintenance des chaudières de la mairie et l'école maternelle Roland DERET :

- La SCETEC pour un montant HT de 325 € annuel
- SARL LTM pour un montant HT de 337 € annuel.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal choisissent à l'unanimité la SCETEC pour un montant HT de 325 €.

Vote pour 18

Création commune nouvelle

Il est rappelé que le rapport de la société STRATORIAL sera présenté aux élus des deux communes le 7 octobre 2020 à 18 h 30, en la mairie de Laigné en Belin.

Jumelage

Sarah-Claude KIEFFER informe les membres du Conseil de l'élection d'un nouveau maire à STUHR.

Commission offre de location commerciale

Mme KIEFFER demande qui en fait partie et pourquoi elle a été créée et en existait-il une avant ce Conseil.

Christian BARBEAU indique qu'elle a été créée durant le conseil municipal du 23 juillet 2020, qu'il en a été nommé responsable. Les membres sont Christian BARBEAU, Alexis COME, Laura COUTABLE, Claudine BIZOT Marie-Noëlle ORTION et Marie-Line REVEL.

Il n'en existait pas pour le local de la poste car l'actuelle locataire était la seule personne à s'être déclarée en mairie. Pour le local de la pharmacie comme il y a plusieurs prétendants une commission a été créée.

Commission communication

Christophe POMMIER a utilisé l'application INTRAMUROS mais il n'a pas reçu de réponse de la mairie

Amélie DAVAZE indique que sa demande n'est pas arrivée en mairie mais que plusieurs autres courriels pour l'état civil par exemple sont bien arrivés en mairie.

Gautier MICHELIN précise que le 4 pages va bientôt pouvoir être distribué.

SIVOM

Michel DEROUINEAU indique que les travaux du gymnase sont finis et qu'il est en fonctionnement.

La belinoise est de nouveau ouverte à la location.

Courrier riverains Ruperoux

Anne-Sophie MAZE, Raphaëlle DUCHESNE et Sarah-Claude KIEFFER demandent pourquoi le courrier adressé au quartier Ruperoux n'a pas été ciblé aux personnes ayant fait du bruit.

Mme la Maire rappelle que lorsque nous avons des problèmes d'aboiements de chiens, de chats qui prolifèrent, de poubelles restantes sur le domaine public ou bien de bruits de voisinage nous adressons un courrier à tous les riverains.

Claudine BIZOT pense que si nous n'avons rien à nous reprocher un petit rappel des règles n'est pas très méchant.

Parcours de santé

Sarah-Claude KIEFER indique aux membres du conseil que le fléchage au parcours de santé n'est pas très bien réalisé. On peut s'y perdre.

Sébastien PIERRE en charge des parcours pédestres sur la commune va aller vérifier.

Rappel des réunions :

CCAS le 10 septembre 2020 à 18 h 00 en mairie

Banque alimentaire le 8 septembre 2020

Prochain conseil municipal le 12 octobre 2020 à 20 h 30.

Levée du conseil à 22 h 55

La Secrétaire de séance,

Claudine BIZOT

La Maire,

Mathilde PLU